

Nous vous demandons de bien vouloir lire le document suivant, issu de la réflexion de quelques personnes passionnées par l'avenir du Cirque de Navacelles. Modifiez-le, complétez-le, simplifiez-le si vous le jugez nécessaire et surtout diffusez l'information tout autour de vous, par tous les moyens possibles. Des décisions quelque peu irresponsables, avec des conséquences financières lourdes pour les collectivités concernées (donc pour nous tous !) se prennent dans une certaine opacité. Les élus locaux et les responsables du développement de notre région ont besoin d'être informés de la situation réelle et de l'opinion des citoyens. Adressez-vous à eux, écrivez leur, faites leur passer ce message et faites réagir les différentes collectivités et associations dont vous êtes membres. Merci !

Information sur les problèmes posés par l'installation d'une entreprise d'exhibition de rapaces au cirque de Navacelles, sur le site du belvédère de Blandas et propositions de développement touristique alternatif.

Les gorges de la Vis et les plateaux qui les bordent (Causses du Larzac, de Blandas, de Campestre et Luc), ont été, pour une part importante de leur surface, intégrés dans le réseau européen de protection de la biodiversité Natura 2000. Ce classement s'est justifié, soit au titre de la Directive européenne pour la protection des oiseaux de 1979, soit au titre de la Directive européenne de 1992 visant à protéger les habitats (ensembles végétaux) et les milieux de vie de certaines espèces animales, soit même pour certains secteurs au titre de ces deux Directives.

La mise en application progressive des obligations de bon état de conservation de ces territoires se fait à travers l'élaboration, concertée localement, de documents orientant certaines activités (DOCOB) et par la signature de contrats ou d'engagements volontaires des propriétaires et des usagers de ces espaces. Le rôle, dans la préservation de ces richesses biologiques, des communautés humaines qui depuis des siècles modèlent ces paysages et les utilisent pour leur économie a été reconnu. L'environnement naturel va prendre une place croissante dans la vie des habitants du Causse et en retour devra être valorisé à leur profit.

Les inventaires et études, réunions de réflexion et de concertation indispensables, ont été prolongés par les premiers contrats de mesures agro-environnementales avec les éleveurs désireux de participer à cette nouvelle approche du développement rural.

Dans le cadre de la recherche d'activités susceptibles de participer à l'amélioration des conditions d'existence dans les communes du Causse, le tourisme est avec raison privilégié par les collectivités et les divers responsables. Auberges ou restaurants, gîtes ou chambres d'hôtes, équipements de plein air, réseaux de sentiers de découverte, soutien aux activités sportives, artisanales ou artistiques, valorisation et commercialisation directe des produits du terroir, etc....., beaucoup a été fait ou tenté depuis quelques années. Et beaucoup reste encore à faire.....

Le Cirque de Navacelles, par sa valeur paysagère spectaculaire, par son attractivité pour le grand tourisme est bien perçu par tous comme le principal atout local pour optimiser le potentiel touristique des Causses méridionaux. Mais il est aussi un des « points chauds » de la richesse biologique de la région et il est en limite de deux départements..... Préservé depuis longtemps par le statut de Site Classé, sa gestion est désormais assurée par un Syndicat Mixte associant toutes les collectivités concernées et une démarche de Grand Site National est engagée. Tout pourrait donc semble-t-il aller pour le mieux !

Pourtant un récent projet d'installation d'une entreprise touristique de démonstrations de rapaces captifs en vol, à destination du grand public, et située sur le rebord des gorges, sur le site même de Navacelles, sur le côté gardois, interpelle et inquiète nombre de citoyens, d'usagers, de propriétaires ou d'exploitants agricoles et d'amoureux de ce lieu exceptionnel.

Les biologistes nous expliquent que des activités de vol de rapaces exotiques, au cœur du site de reproduction des aigles royaux, là où le vautour pernoptère semble préparer son retour, où le circaète jean-le-blanc et les craves à bec rouge s'alimentent quotidiennement, entraîneront la disparition de certaines de ces espèces d'oiseaux très fragiles et menacés, la raréfaction d'autres, et au final une perte irréparable pour la nature caussenarde.

Les visiteurs attachés à l'esprit des lieux, les marcheurs et les passionnés de ces paysages sont choqués par la transplantation dans ce site d'une attraction touristique de masse, dont la rentabilité passe par le passage quotidien d'un public payant nombreux, donc la création d'installations encombrantes et visibles de loin, une augmentation de la fréquentation des voitures et l'arrivée de cars entiers de spectateurs, peu motivés par le Causse lui-même et le site de Navacelles.

Les autorités en charge du respect de l'intégrité du Réseau Européen Natura 2000 ne manqueront pas de réagir, du moins nous l'espérons, à ce qui apparaît comme une atteinte au caractère et à la valeur biologique de ce secteur.

Le Conseil Général du Gard à su, tant en Petite Camargue autour du site du Scamandre, que avec le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon, rassembler et concerter populations locales et usagers, pour des aménagements respectueux de la valeur patrimoniale d'un site et valorisant économiquement cette richesse.

Autour des actions menées depuis plusieurs années par le **Centre Permanent d'initiation à l'Environnement des Causses Méridionales**, les habitants du Causse, qu'ils soient héraultais ou gardois, les agriculteurs, les écoliers et enseignants, les associations environnementalistes, les visiteurs et les randonneurs, démontrent qu'un autre projet de développement économique et touristique est possible.

Nous demandons l'abandon de tout projet de volerie ou d'installation de rapaces captifs sur le site de Navacelles ou ses abords et l'étude d'un réel accueil des visiteurs du Cirque, sur sa rive gardoise, autour de la création, dans des bâtiments totalement intégrés au site, d'un Observatoire de la Nature et des Paysages Causseards, dont la présentation pourra évoluer au fil des saisons et renvoyer les visiteurs vers toutes les activités de découverte et d'accueil existantes dans les communes environnantes ainsi que d'une Boutique Paysanne valorisant les productions locales.

